



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le premier projet règlement numéro 023-188 «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 021-173 afin que soient définies les conditions d'usage des bâtiments principaux dans les zones R-300 et CM-300».
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 6 février 2023, à 20 h à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse, un conseiller ou une personne mandatée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal et à la Mairie de la Municipalité : 3491, chemin Royal aux heures régulières :

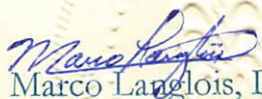
Du lundi au jeudi :

De 9 h à 12 h

Et de 13 h à 16 h.

4. Ce projet de règlement s'applique aux zones R-300 et CM-300 qui constituent le noyau villageois ainsi qu'aux zones contiguës.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de janvier deux mille vingt-trois.



Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier